



Frais d'inscription* 2010 à la Charte de la Parentalité en Entreprise :

- 500 euros HT** pour les entreprises/organismes dont le C.A. France est supérieur à 500 millions d'euros.
- 350 euros HT** pour les entreprises/organismes dont le C.A. France est compris entre 100 et 500 millions d'euros.
- 200 euros HT** pour les entreprises/organismes dont le C.A. France est compris entre 10 et 100 millions d'euros.
- 50 euros HT** pour les entreprises/organismes dont le C.A. France est inférieur à 10 millions d'euros.

Nous vous adresserons une facture dès réception de votre règlement.

Chèque à adresser à l'ordre de :

Observatoire de la Parentalité en Entreprise
70 boulevard de Courcelles
75017 Paris

*Ces frais participent à la gestion et au suivi des événements officiels de signature de la Charte de la Parentalité en Entreprise.